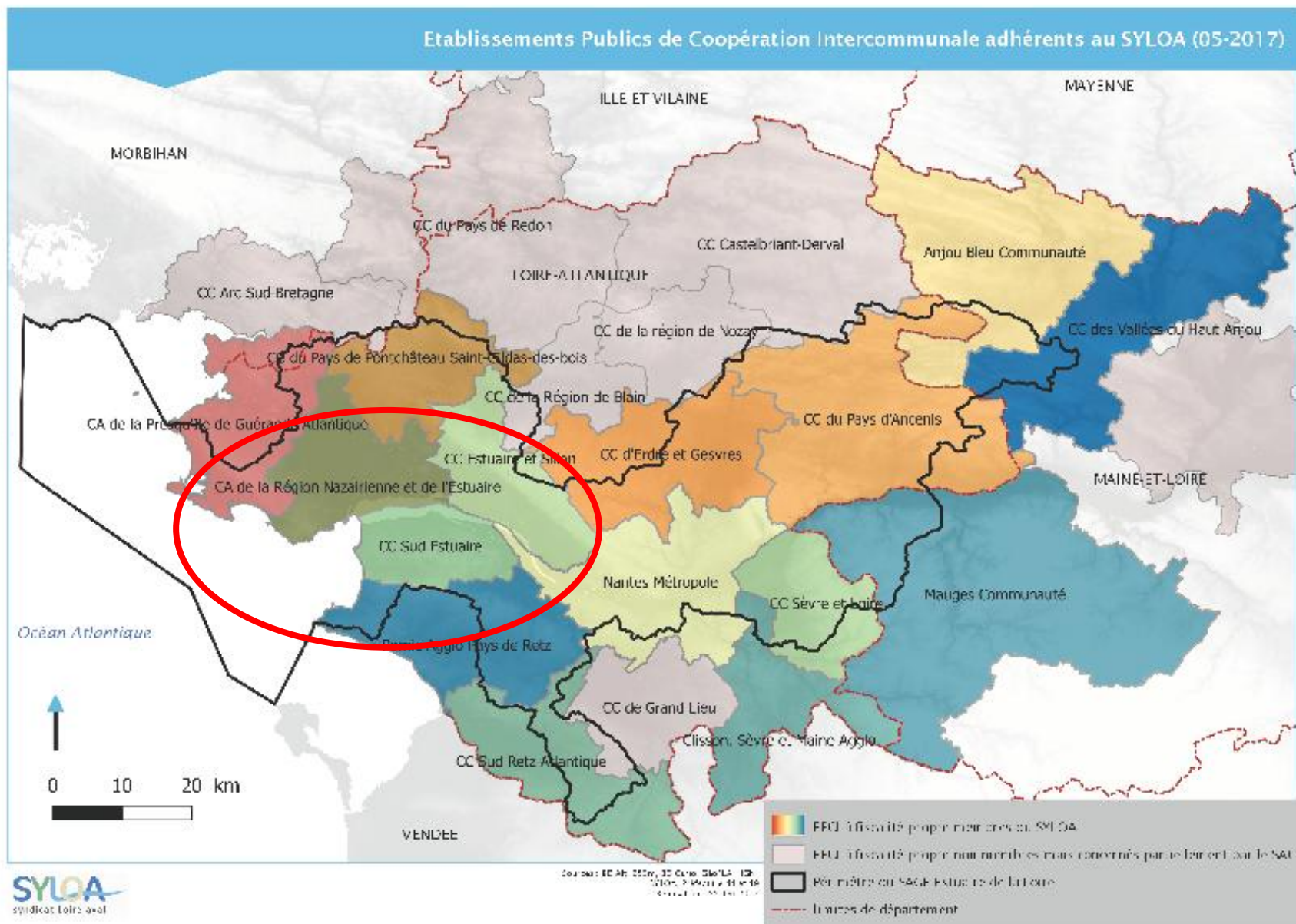


Réactualisation du SAGE « Estuaire de la Loire » -2016-2021



Zone « GN »

Les enjeux du SAGE concernent:

- l'alimentation en eau (ressources sécurisation)
- la Qualité de l'eau (Mox/N /P /Micropoll /Bactério /turbidité..)
- la Qualité des milieux aquatiques (artificialisation, continuité, gestion, aménagement, restauration, contexte piscicole)
- Inondations (prévisions, prévention, protection)
- Gouvernance (portage, organisation, suivi, évaluation)
- conformité au SDAGE Loire-Bretagne

Depuis 2013 la politique de l'eau regroupe tous les enjeux de l'eau. Elle est surtout portée par les **EPCI** (établissements publics de coopération intercommunale) :

Gouvernance vers EPCI + structures référentes associées

- 27/01/2014: **loi MAPTAM** Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles (+ de compétences et réorganisation des régimes juridiques)
- 07/08/2015: **loi NOTRe** Nouvelle Organisation Territoriale de la République (renforcement de la compétence des Régions et des EPCI, diminution du rôle des départements)
- création de la compétence **GEMAPI** Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondation : compétence obligatoire affectée aux collectivités territoriales et principalement aux EPCI, CdC, C d'agglo, C Urb, Métropoles. Possibilité d'instaurer une taxe (40€ maxi/habitant). Possibilité de transférer des missions à des structures spécialisées: Syndic de rivières, EPTB...)
- **Action forte** dédiée à la continuité longitudinale écologique et hydro sédimentaire, mais le Comité National de l'Eau a demandé une réflexion approfondie sur ce point d'ici le printemps 2018

Les Réunions d'actualisation du SAGE estuaire ont eu lieu en novembre / décembre 2017

12 réunions:

- 7 réunions territoriales la « Gaule Nantaise » en a suivi 3 (Loire Erdre, Goulaine)
- 4 réunions thématiques, la « Gaule Nantaise » en a suivi 3 (Qualité eau, qualité milieux aquatiques, qualité estuaire)
- 1 réunion de synthèse « GN » associée